

Quant à la question des réductions effectuées par le département de la Milice dans les comptes de M. Powell, cela ne m'intéresse pas, c'est une affaire qui le regarde entièrement lui et le département de la Milice.

Je n'ai absolument rien à cacher dans tout cela et j'ai absolument confiance que la Chambre ou un de ses comités me traitera avec une justice absolue ce qui est beaucoup plus que n'ont fait une presse de parti et certaines personnes intéressées du dehors.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je crois que mon honorable ami (M. A. K. Maclean) a rédigé sa motion d'une manière un peu plus large que je ne l'aurais voulu. Je crois que les mots: "qui s'y rattachent" devraient se trouver à l'endroit que j'ai indiqué dans le document. Cela pourrait avoir l'effet de ne pas comprendre dans la motion cette question des sous-marins dont a parlé l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) (l'hon. M. Pugsley). Je consens parfaitement à ce qu'elle soit soumise aussi au comité des comptes publics si l'honorable député de Saint-Jean le désire.

M. MACLEAN (Halifax): Monsieur l'Orateur, les observations de l'honorable député de Carleton (Ont.) pourraient peut-être donner à croire que cette motion a été spécialement dirigée contre lui et me laisser sous l'imputation d'être particulièrement intéressé à l'affaire dont il a parlé, mais que je ne désirais pas demander la nomination d'un comité spécial et porter une accusation en la manière habituellement suivie dans des cas de ce genre. Je dois dire que ma motion n'a pour objet que de saisir le comité des comptes publics de la correspondance visée dans la motion.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

#### ASSISTANCE AUX PROPRIETAIRES DE BESTIAUX DANS L'OUEST.

M. W. A. BUCHANAN (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu dernièrement un grand nombre de protestations contre la manière dont sont distribués les secours pour la nourriture du bétail. J'ai porté quelques-unes de ces représentations à l'attention du département et je dois avouer que le ministre s'en est occupé. Mais les réclamations continuent à arriver et on m'apprend que des bestiaux souffrent beaucoup dans les cas où les cultivateurs ne sont pas en état d'acheter eux-mêmes la nourriture. On m'informe aussi que les distributions de four-

rage sont limitées aux chevaux de trait. Par conséquent, les vaches et les animaux de la ferme et autre bétail souffrent parce que les gens ne peuvent pas les nourrir.

Je voudrais que le ministre nous fasse connaître le système exact suivi par le département au sujet de la distribution de fourrages dans cette région atteinte par la sécheresse, de façon à ce que le peuple se rende parfaitement compte de ce qui est fait.

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur): La question du fourrage pour les animaux n'a pas été portée à mon attention aussi distinctement que la question des grains de semence. Le commissaire de l'immigration à Winnipeg est chargé complètement de l'achat et de la distribution des grains ou du fourrage. Mais je crois avoir compris que des représentations ont été faites au département, exposant qu'il serait tout à fait inutile de fournir des grains de semence aux cultivateurs si leurs animaux n'étaient pas maintenus en assez bonne condition pour permettre aux colons de faire leurs semailles, et se rendant compte de la force de cet argument, le commissaire de l'immigration s'est engagé à distribuer de l'avoine pour la nourriture des chevaux qui sont employés pendant et après la saison des semailles.

En plus, il y a des colons qui n'ont fait absolument aucune récolte dans la région atteinte par la sécheresse et qui ont un certain nombre d'animaux absolument sans fourrage. Pendant quelques mois, M. Bruce Walker a fait distribuer du fourrage à ces animaux. J'ignore la quantité exacte qu'il distribue, mais tous les cas qui lui ont été soumis ont été l'objet d'enquête et d'après lui il distribue assez généreusement le fourrage dont les animaux ont besoin. Sans doute des demandes déraisonnables ont été faites pour du fourrage aussi bien que pour des graines de semence, demandes auxquelles il m'était impossible de répondre favorablement.

Par exemple, nous avons reçu des demandes de secours de la part de colons qui possèdent vingt chevaux et une trentaine de têtes de bétail; mais nous n'avons pas assez de fourrage pour suffire à toutes ces demandes. Ils pensaient qu'ils n'avaient qu'à s'adresser au département pour obtenir du fourrage; cela n'aurait pas été raisonnable, à mon sens, et il n'a pas été fait droit à ces requêtes, parce que ces gens-là avaient deux méthodes à leur disposition pour se procurer ce qu'il fallait pour nourrir leurs animaux; ils pouvaient ou prélever les fonds